



Décembre 2015

Un nouveau mode de communication : les info-alertes

En novembre et en décembre, les abonnés à notre bulletin ont reçu nos toutes premières *Info-alertes*. Ces info-alertes sont une façon de communiquer avec vous, nos abonnés, entre les diverses parutions de notre bulletin afin de vous informer d'éléments importants au moment où ils se produisent et de vous livrer les dernières nouvelles le plus rapidement possible. Gardez l'œil ouvert pour nos prochaines alertes!

Le droit d'auteur a une valeur!

Vous n'avez pas encore vu la [vidéo mettant en vedette Claude Robinson](#) qui nous parle du droit d'auteur? En moins d'une minute trente, Monsieur Robinson nous explique l'importance du droit d'auteur pour les créateurs.

Le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) est à l'origine de ce projet auquel se sont associés Copibec, Access Copyright, l'UNEQ et la Sartec.

N'hésitez pas à la partager dans vos réseaux!

Montréal s'engage pour le respect des droits d'auteur

En novembre dernier, Copibec et la Ville de Montréal ont conclu une entente concernant la reproduction et le partage, par les employés municipaux, d'extraits d'œuvres protégées par la *Loi sur le droit d'auteur* (livres, revues, journaux, etc.). Cette entente couvre les quelque 21 000 employés de la ville, ainsi que ses élus. Elle prévoit, pour l'année 2015-2016, le paiement à Copibec de 132 000 \$ en redevances afin de compenser les auteurs et les éditeurs des œuvres utilisées.

Par le passé, comme ministre et député fédéral, Denis Coderre a toujours reconnu l'importance de la culture et de l'apport des créateurs à la vitalité économique. En tant que maire de la plus grande ville du Québec, il maintient le cap et reconnaît par un geste concret, la participation des auteurs et des éditeurs à l'économie. Montréal devient ainsi la première ville du Québec à conclure une entente de ce type avec une société de gestion collective. Bravo Montréal!

La licence acquise par la Ville de Montréal prévoit plusieurs utilisations, notamment le partage par courriel, entre employés, d'un ou de plusieurs articles, la photocopie de documents à des fins de formation ou d'information, le dépôt sur un réseau protégé de textes spécialisés pour alimenter un groupe de travail, etc. Les employés et les élus sont ainsi libérés de l'obligation d'obtenir des autorisations à la pièce et accèdent à un vaste répertoire de titres canadiens et étrangers. L'entente prévoit également la réalisation éventuelle d'un sondage afin d'identifier les œuvres reproduites.

Au cours des prochains mois, Copibec ira frapper à la porte des autres municipalités du Québec et de plusieurs

organismes paramunicipaux afin de les inviter à suivre l'exemple de la Ville de Montréal et à légaliser les reproductions effectuées, à des fins professionnelles, par leurs employés et leurs élus.

Des partitions musicales maintenant offertes dans SAMUEL

Un nouveau type d'œuvres s'ajoute à SAMUEL. Grâce à un partenariat avec les éditions d'Oz et Doberman-Yppan, vous retrouvez maintenant des cahiers de partitions musicales dans SAMUEL. Ces œuvres peuvent être utilisées en entier et leur utilisation est couverte par les licences des secteurs préscolaire, primaire, secondaire et collégial.

Vous y trouverez notamment des partitions pour guitare seule, pour ensembles variés de guitares, pour mandoline ainsi que de la musique contemporaine pour tous les instruments et pour orchestre.

Vous travaillez dans une école de musique non couverte par une des licences donnant accès à SAMUEL et aimeriez accéder à ce nouveau contenu? [Contactez-nous!](#)

Collecte de données 2015-2016

C'est parti! Les 350 écoles publiques et privées de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ont été sélectionnées, les directions d'établissement et les responsables des commissions scolaires ont reçu la liste des participants et le [matériel d'information](#) destiné aux enseignants sera bientôt transmis.

Avec un peu de retard (la signature de la [nouvelle licence](#) avec le MEESR est toute récente), la collecte de données 2015-2016 a pris son envol dans un ciel un peu... tourmenté. Le gouvernement du Québec et ses employés des secteurs public et parapublic n'ont pas trouvé de terrain d'entente. D'autres moyens de pression et d'autres journées de grève sont à prévoir. Les conditions ne sont pas idéales, mais nous tenterons, malgré d'éventuelles perturbations, d'obtenir le plus de renseignements possible afin d'identifier les titres reproduits.

Cette année, en accord avec le MEESR, Copibec mise sur la déclaration en ligne et incite les enseignants à se [créer un compte utilisateur](#) afin d'accéder rapidement à notre système. Celui-ci calcule automatiquement la limite de reproduction autorisée et identifie les titres exclus du répertoire de notre société. Le formulaire de déclaration papier demeure disponible pour ceux qui souhaiteraient l'utiliser encore quelque temps.

Les nouvelles utilisations prévues par l'entente entre Copibec et le MEESR engendrent quelques changements à la collecte. Ainsi, la projection en classe d'œuvres ou d'extraits d'œuvres à partir d'une caméra de documents ou d'un tableau numérique interactif (TNI) fait désormais partie des utilisations à déclarer.

Depuis le début de l'année scolaire 2015-2016, Copibec a enregistré près de 800 déclarations de reproduction de la part d'utilisateurs venant des commissions scolaires ou des écoles de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Plusieurs de ces déclarations découlent de l'utilisation d'extraits de [SAMUEL](#), notre plateforme de contenus numérisés. D'autres proviennent d'enseignants ou de professionnels de l'enseignement qui, bien qu'ils ne soient pas sélectionnés pour la collecte, demeurent soucieux de nous informer de leurs reproductions, par respect pour les auteurs. Merci à eux et à tous ceux qui participeront à la collecte 2015-2016!

Revue de presse internationale

Toujours dans un objectif d'information, Copibec vous offre maintenant une revue de presse qui présente un survol de ce qui se passe dans le monde du droit d'auteur partout sur la planète. Cinq nouvelles ont retenu notre attention au cours des dernières semaines.

En France, les ayants droit et les grands joueurs du paiement en ligne s'associent pour contrer le piratage

La France met en place la deuxième phase de sa stratégie « d'assèchement des ressources financières des sites dédiés à des activités illicites ». Les fournisseurs de services de paiement en ligne, tels que PayPal, Mastercard et Visa, collaboreront de près avec les ayants droit des secteurs de la musique, du cinéma et du jeu vidéo afin d'empêcher les utilisateurs de soutenir financièrement les sites illégaux. Cette deuxième phase fait suite à la mise en place, en 2015, de la Charte des bonnes pratiques en publicité.

Lire le [communiqué de presse](#) du ministère français de la Culture et de la Communication.

Les éditeurs néerlandais en guerre contre *Google Play Books*

Pays-Bas. Après avoir réussi à retirer de *Google Play Books* des copies illégales de livres protégés par le droit d'auteur, voilà qu'un regroupement d'éditeurs néerlandais confronte à nouveau le géant Google afin d'obtenir l'identité des vendeurs pirates. Face au refus de Google, pour qui la vente illégale de livres est une source de revenus, la justice néerlandaise s'est saisie du cas.

Lire l'[article d'Actualité](#).

Nouvelle défaite des auteurs face à Google

Aux États-Unis, le syndicat des auteurs, l'*Authors Guild*, a subi une nouvelle défaite face à Google à la Cour d'appel fédérale de New York. Le syndicat contestait le projet *Google Books* consistant à créer une grande bibliothèque numérique diffusant des extraits numériques des œuvres sans le consentement des ayants droit. Le Cour a jugé que cette pratique relève d'un « juste usage » (*fair use*) puisque les extraits, mis à la disposition des internautes aux fins de recherche, ne constituent pas des substituts véritables aux œuvres. Le syndicat souhaite maintenant que la Cour Suprême se saisisse du dossier.

Lire le [texte de l'Authors Guild](#) (en anglais).

Une décision de la Cour suprême accueillie de façon mitigée

Une récente décision de la Cour suprême du Canada au sujet d'un litige qui opposait la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC) et la Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation (SRC/CBC) vient d'être rendue. Si la Cour admet que les copies accessoires de diffusion des œuvres musicales à la télévision et sur internet sont bien protégées par la *Loi sur le droit d'auteur*, elle renvoie les parties à la Commission du droit d'auteur afin que cette dernière détermine la valeur de ces copies. Bien qu'elle ait accueilli favorablement la décision de la Cour, la SODRAC se désole des retards et coûts associés à cette nouvelle étape.

Lire le [communiqué de presse émis par la Sodracc](#).

Le Canada après les changements législatifs à la *Loi sur le droit d'auteur*

Le 1er décembre, le Secrétariat de l'IFRRO a publié sur son site internet un mémorandum analysant les conséquences des changements apportés par le Canada, en 2012, à sa *Loi sur le droit d'auteur*. Le Mémorandum conclut que :

- les effets de ces modifications démontrent clairement la nécessité d'intégrer la gestion collective pour une saine structure législative en droit d'auteur;
- les titulaires de droits ont eu raison de prévoir que les modifications apportées compromettraient les revenus existants et futurs et menaceraient la survie de l'édition canadienne locale;
- l'utilisation équitable à des fins « d'éducation », associée au cadre juridique et politique, semble déroger aux normes internationalement reconnues et expose le Canada à des plaintes de titulaires de droits dans et à l'extérieur du Canada.

Le mémorandum, intitulé « [Canada after the changes to the copyright legislation in 2012](#) », est disponible sur le site de l'IFRRO (en anglais seulement).

Fermeture de nos bureaux pour la période des fêtes

Prenez note que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2015 au 5 janvier 2016 inclusivement. Nous serons donc de retour au poste, le 6 janvier prochain.

Toute l'équipe en profite pour vous souhaiter une très joyeuse période des fêtes et vous invite à visionner ses vœux pour la nouvelle année:

© © ©

Coordonnatrice : Caroline Lacroix

Collaborateurs : Rose-Marie Lafrance, Frédérique Couette, Kevin Charron et Nicolas Boudreault

Traducteur : Brian Colwill

[Abonnez-vous](#) à notre infolettre!

Faites-nous part de vos [questions et commentaires](#).

Copibec ailleurs sur le web:

